



L'été s'est installé... et nous avons déjà eu chaud.
Voici les dernières nouvelles avant les vacances.

incivilités-vandalisme

Ces derniers mois, il a été constaté des vols dans le village, notamment le barbecue du Club de Foot et une jardinière devant la Mairie.

Grâce aux caméras installées à la mairie, aux abords du terrain de foot et au port, nous avons pu constater ces délits qui ont rapidement été relayés sur les réseaux sociaux. Se sentant traqués et identifiés, quelques heures après, les voleurs ont restitué les objets volés...

Au conseil municipal, nous avons voulu réagir devant ces gestes d'incivilité qui perturbent la vie de notre village et afin de moraliser ces personnes peu délicates, une amende de 50€ représentant la charge induite a été réclamée et versée au profit de la coopérative scolaire.

Sur délibération du conseil municipal, il a été décidé récemment que dorénavant pour ce genre de délit qui génère des frais, il sera soit facturée aux délinquants une amende de 100€ soit déposée une plainte à Monsieur le Procureur de la République.

Qu'on se le dise !

Canicule !

En cas d'alerte canicule, la mairie contacte toutes les personnes qui peuvent être en difficulté (personnes âgées, personnes seules, etc...). Cette action rentre dans le cadre du plan de sauvegarde initié par la commune.

Pour être contacté, il suffit de s'enregistrer au secrétariat de la mairie.
N'hésitez pas !



Ils l'ont fait !!!

Après une grosse désillusion l'année dernière, l'équipe s'est mobilisée et nous arrivons 1er de la poule A... c'est un EXPLOIT car le niveau de la poule était très relevé. Notre acharnement a payé et nous montons dans la division supérieure, et ce grâce à la motivation de tous (coachs-joueurs-vétérans).



Seul petit regret, avoir perdu la finale des champions contre Ludon 2-1 mais BRAVO et FELICITATIONS.

Le club a investi grâce à 4 sponsors (Cave La Paroisse-Château Sociando-Mallet-Château Moulin de Blanchon-Château Calon-Ségur) dans des buts repliables (2 000€) pour améliorer les entraînements et pour accueillir la catégorie U10/U11 de l'entente des jeunes pour la saison 2017/2018.

Nous avons récompensé tous nos jeunes lors du dernier match.



Le repas de fin de saison du 24 juin a été aussi un succès avec 90 personnes!

L'assemblée générale aura lieu le 5 juillet 2017 à 18h30 au foyer du stade.

Dates à retenir

Samedi 1er juillet: Kermesse de l'école
Samedi 15 juillet : Fête de la Maréchale

La maison des jeunes

La maison des jeunes est bientôt prête. La réception des travaux aura lieu le 6 juillet, et les jeunes pourront prendre possession des lieux le 9 juillet!

Ce fût un chantier exemplaire: pour tenir un budget serré, il a fallu faire appel à la bonne volonté de tous...

et l'appel a été entendu: une partie des travaux a été réalisée par nos cantonniers, le conseil municipal s'est largement impliqué et il faut également remercier Robert Pesenti,



Yannick Degas et Max Degas qui ont passé de nombreuses heures, en particulier sur le toit...

Merci à tous.

Grâce à cet effort, nos jeunes ont désormais un bel outil pour se retrouver et passer de bons moments ensemble.

Sandrine et Cindy vont travailler dans de bonnes conditions et peuvent

envisager de nouvelles animations dans ces locaux spacieux et techniquement bien équipés..



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.

ARRÊTEZ DE VOUS ENFLAMMER !!



À L'AIR LIBRE LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT*

UNE PRATIQUE POLLUANTE POUR L'ENVIRONNEMENT ET TOXIQUE POUR LA SANTÉ

Attention :

EN CAS DE NON-RESPECT DU RSD, UNE CONTRAVENTION DE 450 € PEUT ÊTRE APPLIQUÉE POUR UN PARTICULIER

(article 131-13 du nouveau code pénal)

DÉCHETS VERTS : tonneaux de jardin, sacs de haies, feuilles mortes, ...
PARTICULIERS, COLLECTIVITÉS, ENTREPRISES.
DES SOLUTIONS EXISTENT : compostage, broyage et paillage, bûche mulching, ...

La MTV informe

Réservation
au
05 56 59 84 14



David NEMETZ

Il vous dédicacera son CD « Passion »

Samedi 15 juillet à 20h

Soirée Mouclade sur réservation uniquement !

20 euros

Apéritif, entrée, mouclade au cidre et frites, fromage, dessert, vin.
Bal et feu d'artifice en bordure d'estuaire

FETE DU PORT DE LA MARECHALE 2017

Zéro phyto...

Alain Degas a complété l'équipement de la mairie pour changer les méthodes d'entretien autour des espaces publics: cimetière, places, église, bâtiments municipaux, salle des fêtes, etc...

Mais les cantonniers ne pourront pas tout faire...

et nous devons faire appel au sens civique.

Des habitudes anciennes avaient été prises et c'est la mairie qui, deux fois par

an, par commodité, badigeonnait les trottoirs avec un désherbant... C'est fini. Chacun va devoir participer... La mairie prépare un arrêté demandant à chacun de prendre en charge le trottoir longeant sa propriété. Ce n'est pas grand chose, mais c'est une manière de participer aux directives "zéro phyto" engagées par l'état.



Kermesse de l'école Samedi 1er juillet

sur le thème du conte.
Rendez-vous 15h à l'école
puis 17h30 à la salle des fêtes
pour le spectacle
En cas de mauvais temps,
tout se déroulera à la salle des fêtes.